

TDA 23 et 24 SEPTEMBRE 2023 – HORAIRES DEFINITIFS

Concours SIF n°2490283

Le Haras des Côtes est heureux de vous accueillir pour une nouvelle édition de sa Tournée des As.

Pour le bon déroulement du concours, nous vous demandons de respecter l'ordre de passage prévu au BO.

Les horaires, hormis l'heure du début de la première épreuve de la journée, sont donnés à titre indicatif.

Les épreuves se dérouleront selon l'ordre croissant des hauteurs le samedi. En revanche, en raison des contraintes horaires imposées par le règlement pour les épreuves spécifiques TDA (épreuves AS poney) sur la journée du dimanche, nous sommes contraints de les intégrer entre les épreuves non labellisées.

Nous vous proposons sur place buvette et restauration rapide (sandwiches froids et chauds, frites, pâtisseries et confiseries).

Les piques-niques, aussi bien au club-house que sur les tables de la terrasse, ne seront pas autorisés.

Village exposants et photographe FOTOLIVE présent pendant toute la durée du concours.

N'oubliez pas d'aller consulter notre Page Facebook « Jumping des Côtes », infos sur le concours, les partenaires, ...

BON CONCOURS A TOUS !

	PISTE	EPREUVE VITESSE	BAREME	NB ENGAGES	HEURE RECO	HEURE DEBUT EPREUVE
SAMEDI	PISTE PRINCIPALE	P4 GP	Barème A temps différé	7	12H30	13H00
		P3 GP	Barème A temps différé	12	12H30	A la suite
		P2 GP	Barème A temps différé	14	12H30	A la suite
		P1 GP / CI E3	Barème A temps différé	11 / 1	14H30	14H45
		PEI GP / CI E2	Barème A temps différé	20 / 1	14H30	A la suite
		AS 2D Vitesse	Barème A au chrono	15	16H15	16H30
		AS 1 Vitesse	Barème A au chrono	3	16H15	A la suite
		AS Elite Vitesse	Barème A au chrono	2	16H15	A la suite
		TOTAL JOURNEE		86		

	PISTE	EPREUVE GD PRIX		NB ENGAGES	HEURE RECO	HEURE DEBUT EPREUVE
DIMANCHE	PISTE PRINCIPALE	P4 GP	Barème A temps différé	19	8H00	8H15
		P3 GP	Barème A temps différé	56	8H00	A la suite
		AS 2D GP	Barème A temps différé	15	11H00	11H15
		AS 1 GP	Barème A temps différé	7	11H00	A la suite
		AS ELITE GP	Barème A chrono + barrage chrono	2	11H00	A la suite
		AS ELITE EXCELLENCE GP	Barème A chrono + barrage chrono	2	11H00	A la suite
		P2 GP	Barème A temps différé	61	12H45	13H00
		P1 GP / CL E3 GP	Barème A temps différé	24 / 4	15H15	15H30
		P ELITE GP / CL E2 GP	Barème A temps différé	20 / 3	15H15	A la suite
		A2 (SHETLAND)	Barème A temps différé	12	18H15	18H30
		A1 (SHETLAND)	Barème A temps différé	10	18H15	A la suite
	TOTAL JOURNEE			233		

ASSURANCE-RESPONSABILITE :

Les cavaliers participant au concours sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage de la manifestation ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci. De ce fait, et pendant toute la durée du concours, leur personnel ainsi que leurs chevaux, matériels et véhicules ci-après dénommés "biens" restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que de tous dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens. Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant. Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en va de même pour les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, subis ou causés par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit. En conséquence, tous les participants doivent prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le concours et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. ... soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation. Il est bien entendu que la structure du Haras des Côtes (7835003), ses commissaires, arbitres, personnels salariés ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leur personne, et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies (notamment épizootiques) et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers.

En cas de réservation de boxes, le participant déclare connaître ce type d'installation, en accepter les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité.

De ce fait, les participants renoncent formellement à exercer quelque recours que ce soit contre les organisateurs et leurs assureurs.